



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

ELEMENTS D'ANALYSE



*Comité Syndical
du 09 février 2022 à 20h00*



Préambule

Dans les collectivités de plus de 3 500 habitants, un Débat d'Orientation Budgétaire doit être organisé au sein de l'assemblée délibérante. Il obéit aux conditions de forme et de fond défini dans le Code Général des Collectivités Territoriales à l'article L2312-1. Cette obligation s'applique aux groupements de communes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants ou plus.

Le Débat d'Orientation Budgétaire est organisé dans un délai de deux mois avant le vote du budget, dans les conditions qui sont prévues dans le règlement intérieur.

La loi NOTRe et le décret du 24 juin 2016 précisent que ce débat doit porter sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que la présentation des engagements pluriannuels envisagés, l'évolution de la dette ainsi que celle des dépenses et des effectifs.

Il comporte les informations suivantes :

- Les orientations budgétaires envisagées par le syndicat portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement, comme en investissement.
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière d'investissement.
- Des informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette.
- Les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité.

Les indications données dans ce document le sont à titre indicatif, basées sur des données estimées et qui sont donc susceptibles d'évoluer d'ici le vote du budget au vu de certains chiffrages attendus. Ces ajustements ne seront cependant pas de nature à modifier les orientations présentées dans ce document.

Situation financière globale du Syndicat

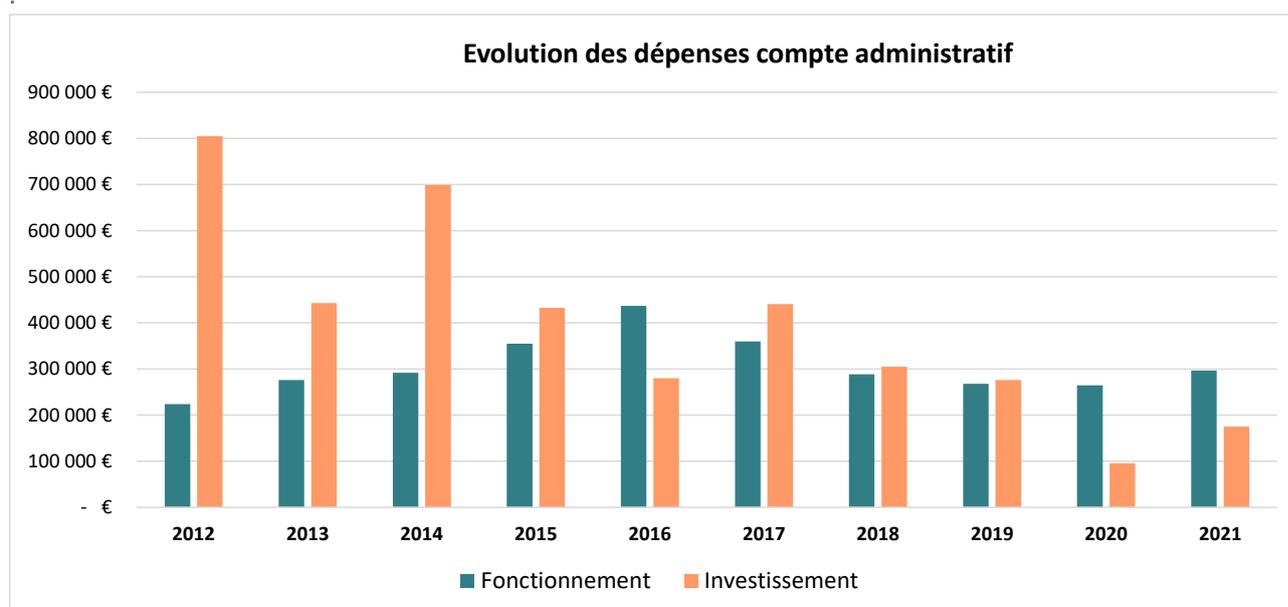
Le bilan de l'exercice 2021 laisse apparaître les résultats -cumulés et annuels- suivants :

	Résultat cumulé début exercice 2021	Résultat annuel 2021	Résultat cumulé début exercice 2022
Fonctionnement	178 212.52 €	117 808.80 €	296 021.32 €
Investissement	51.13 €	- 60 595.51 €	60 544.38 €

Le déficit de la section d'investissement s'explique notamment du fait que certains soldes de subventions ont été envoyés aux financeurs en fin d'année, mais pas traités à leur niveau. Cela concerne notamment les travaux de restauration de la Mâtre pour l'Agence et la Région et la création de mares pour la Région.



La situation financière du syndicat est saine. Les charges de fonctionnement sont plutôt stables depuis plusieurs années. Les dépenses d'investissement varient en fonction de l'activité du syndicat et alterne entre phase de conception des opérations (souvent une année minimum le temps de la concertation et de l'obtention des autorisations administratives) et phase de réalisation.



Graphique 1 : évolution des dépenses basée sur les comptes administratifs (hors opérations d'ordre de régularisation) de 2012 à 2021.

Les dépenses d'investissement des deux dernières années reflètent le retard pris en 2020 sur la conception de certaines opérations. La construction de nouvelles opérations en 2021 permettra comme vous pourrez le lire ensuite la réalisation de nombreuses opérations sur l'exercice 2022.

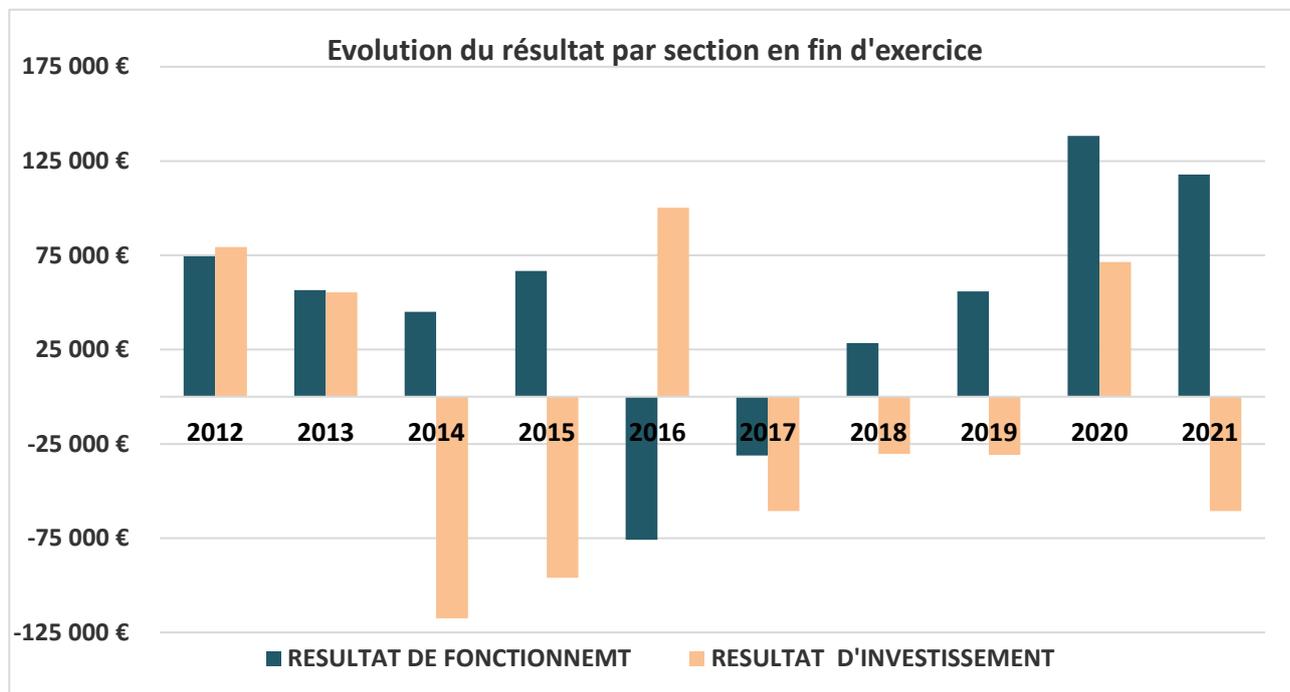
Les résultats cumulés laissent apparaître les résultats suivants pour 2021 :

Un excédent cumulé de fonctionnement de 296 021.32€

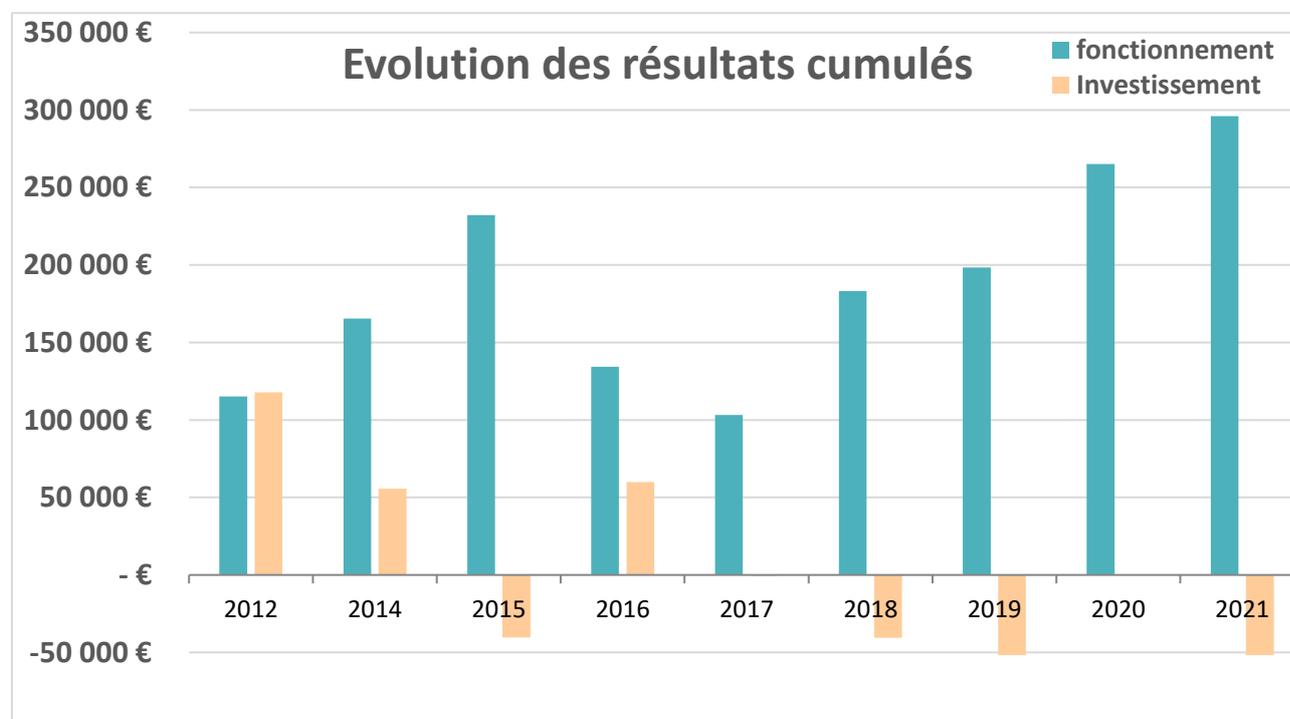
Un déficit cumulé d'investissement de 60 544.38€.



Historique des résultats depuis 2012



Graphique 2 : évolution des résultats par section de 2012 à 2021



Graphique 3 : évolution des résultats cumulés par section de 2012 à 2021

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
fonctionnement	115 124 €	134 800 €	165 528 €	232 206 €	134 422 €	103 254 €	183 059 €	198 297 €	265 163 €	296 021 €
Investissement	117 875 €	173 274 €	55 670 €	- 40 344 €	59 939 €	- 699 €	- 40 602 €	- 71 364 €	51 €	- 60 544 €



L'absence de recettes directes en investissement conduit à la création d'un déficit d'investissement chronique lié au reste à charges (hors subventions) des opérations réalisées. Dans le temps ce déficit peut être comblé par :

- La réalisation d'année blanche en investissement les années où les recettes de subventions tombent
- La réalisation d'un emprunt comme en 2016,
- La mise en place d'amortissement des opérations réalisées sur les restes à charges. Actions budgétaires qui sera mise en place à partir de l'année prochaine pour les opérations soldées au compte 458 : opérations pour compte de tiers.

Etat de la dette

Emprunts :

Le syndicat a actuellement un emprunt en cours auprès du Crédit Mutuel et qui se terminera en décembre 2024. Le syndicat n'envisage pas de recourir à l'emprunt en 2022.

Le capital restant à rembourser au 1er janvier 2022 s'élève à 60 023.78€ avec un remboursement de 18 777.32€ (capital + intérêt) pour 2022.

Le syndicat devra aussi inscrire les 3 emprunts contractés par le SIAH du canton de Saint Trivier sur Moignans :

- Un emprunt de 300 000 € contracté en 2010 pour une durée de 35 ans à taux variables et dont les annuités varient annuellement selon le capital restant dû et le montant du taux transmis par la banque. Ce dernier a été contracté pour financer la création d'un bassin de rétention sur la commune de Chaleins au lieu-dit Fournieux.
- Un emprunt de 10 920 € contracté en 2015 pour une durée de 7 ans, soit jusqu'en juin 2022, et dont la dernière annuité est à 1 638.96€. Ce dernier a été contracté pour le financement d'un enrochement sur la commune de Messimy/Saône.
- Un emprunt de 7 051 € contracté en 2015 pour une durée de 7 ans, soit jusqu'en juin 2022, et dont la dernière annuité est fixée à 1 058.24€. Cet emprunt a permis de financer l'aménagement d'une route pour limiter les débordements au lieu-dit de la Drevette sur la commune de Villeneuve.

Les montants de ces remboursements sont assurés uniquement par les contributions annuelles des Communautés de Communes dont les communes dépendent et ce selon la clé de répartition prévue à l'origine dans les statuts des anciens syndicats.



Lignes de trésorerie :

Le Syndicat avait recours jusqu'en 2019 à une ligne de trésorerie d'un montant de 200 000€. Cette ligne de trésorerie permet de pallier au décalage de trésorerie, entre les dépenses et le solde des subventions. Selon l'avancement des travaux cette année, il sera proposé de la renouveler si besoin.

Prévisions pluriannuelles

Le syndicat continue la réalisation de son contrat de milieux signé pour la période 2020-2022.

Pour le mettre en œuvre, un programme pluriannuel d'investissement (PPI) sur 3 ans avait été construit en 2019. Ce dernier avait permis de déterminer le montant des cotisations payées par les communautés de communes membres, déduction faite des subventions attendues.

Le PPI a été actualisé et projeté sur la durée du mandat pour intégrer des nouvelles dépenses liées :

- A l'augmentation du montant de certaines opérations comme celles des diagnostics réalisés sur les ouvrages de lutte contre les inondations, mais aussi à l'augmentation du montant des travaux du fait de l'inflation
- A la prise en compte de nouvelles dépenses, telles que le coût d'animation des nouvelles MAEC (Mesures Agro Environnementales et Climatiques) et le suivi des PSE (Paiements pour Services Environnementaux)
- A la projection des baisses de recettes attendues du fait de l'arrêt du programme LEADER et de la fin du contrat Dombes Saône qui n'offrent à ce jour pas de perspectives de reconduction. La perte de subventions due à l'arrêt de ces programmes est estimée à plus de 120 000 € (sur 4 ans) tant en fonctionnement (20 000 €) qu'en investissement (100 000 €).

Concernant les MAEC, la projection proposée ci-dessous n'intègre ni le recrutement d'une personne supplémentaire en 2024, ni le recours à un bureau d'études pour aider Yannick Boissieux au montage des contrats et à la réalisation des diagnostics d'exploitation. Ce parti pris permet de ne pas se retrouver avec un exercice déficitaire en 2024. Le nombre de contrats montés pourra donc potentiellement s'en trouver affecté.

Le tableau ci-dessous reprend les projections de dépenses et de recettes pour les deux sections de 2021 à 2025 en intégrant les déficits et les excédents des années précédentes. L'année 2025 est par ailleurs considérée comme une année sans investissement puisqu'elle sera sans doute l'année de lancement d'un nouveau contrat.



		2021	2022	2023	2024	2025
FONCT	Total dépenses	296 606 €	356 767 €	350 378 €	337 447 €	340 812 €
	Total Recettes	414 413 €	408 586 €	401 837 €	410 415 €	397 903 €
INV	Dépenses totales INV	175 087 €	534 977 €	354 752 €	346 428 €	12 762 €
	Recettes	114 492 €	272 180 €	375 634 €	204 167 €	17 500 €
Fonct	Différence D-R cumulées	274 523 €	326 342 €	377 801 €	450 769 €	507 860 €
INV	Différence D-R cumulées	- 60 544 €	- 323 341 €	- 302 459 €	- 444 721 €	- 439 983 €
Cumul	Addition INVT + FONCT	57 211 €	-210 978 €	72 342 €	-69 294 €	61 829 €
	Déficit ou excédent cumulé	213 978 €	3 001 €	75 342 €	6 048 €	67 877 €

Tableau n° 1 : Plan pluriannuel d'investissement 2021-2025

Ce plan pluriannuel montre que le déficit d'investissement va se creuser jusqu'en 2024 pour atteindre un montant prévisionnel de -439 983 € en 2025. Comme il l'a été écrit plus haut ce déficit est chronique, il sera regardé dans les prochaines années comment le combler par l'amortissement des restes à charges hors subventions des dépenses inscrites au compte 458.

Les années 2022 et 2024 vont être tendues du point de vue de la trésorerie. Par ailleurs le niveau des recettes actuelles au regard du programme d'animation et d'investissement ne permet pas de consolider la trésorerie nécessaire au fonctionnement du syndicat. Pour y pallier, plusieurs simulations d'augmentation des cotisations ont été proposées aux intercommunalités, dont il sera débattu lors du comité syndical.

Les paragraphes ci-après se focalisent davantage sur les orientations budgétaires proposées en fonctionnement et en investissement pour l'année 2022. **Les chiffres détaillés ci-dessous pourront faire l'objet d'ajustements entre le présent débat d'orientation budgétaire et le vote du budget.**

Etat du personnel

Tableau des emplois et répartition du temps de travail

Le tableau des emplois du syndicat compte aujourd'hui 3 postes permanents ouverts à temps plein, et 1 non permanent jusqu'au 31/12/2022 à temps plein (Eva). Trois postes sont occupés à temps plein et le poste de direction est occupé à 80%.

Les agents travaillent sur la base légale de 35h hebdomadaire. L'organisation mise en place prévoit un temps de travail de 39h par semaine compensé par des jours de RTT conformément à la délibération prise le 13 décembre dernier.



Le temps de travail est consacré à :

- La présence sur le terrain en réponse aux sollicitations,
- L'animation ou la participation à des projets visant les acteurs du territoire et l'amélioration de la qualité des milieux (MAE, PSE, Plan Climat Air Energie Territorialisé (PCAET), Projet de Territoires et de Gestion de l'Eau (PTGE), Natura 2000, arrêté cadre sécheresse etc...)
- La conception et le suivi des chantiers prévus dans le contrat de milieux (cf programmation)
- La réalisation en interne d'études stratégiques visant à proposer de nouvelles actions répondant notamment aux enjeux du changement climatique. Il s'agit du Plan Stratégique de Gestion des Zones humides (PGZH), de l'identification des trames turquoise et des discontinuités entre trames vertes et bleues.

Rémunérations

Le tableau ci-dessous présente la rémunération indiciaire de chacun des agents. Celle-ci est réglementaire et dépend du grade et de l'ancienneté de l'agent.

	TBI	IB/IM	Durée hebdo
Alice	2 397.90 €	721/597	28h
Yannick	2 403.93 €	611/513	39h
Véronique	1 836.92 €	446/392	39h
Eva	2 366.44 €	600/505	39h

L'ensemble des agents perçoivent le RIFSEEP hormis Eva. La part des indemnités des agents en 2022 représente moins de 12% des rémunérations.

Les agents ne disposent pas d'avantages en nature mais le SRDCBS cotise au CNAS (Comité National des Actions Sociales) au titre de son obligation de mise en place d'action sociale en faveur des agents suite à une loi votée en 2007.

Les dépenses de fonctionnement 2022

- ✓ Les charges à caractère général :
 - Des dépenses courantes de fonctionnement au plus proche du CA 2021 mais avec des charges qui augmentent légèrement (loyer, maintenances diverses, assurances),
 - Les travaux ponctuels relevant du fonctionnement pour environ 68 555 € :
 - Des frais d'entretien des bassins de lutte contre les inondations



- Une enveloppe prévisionnelle pour l'enlèvement d'embâcles dans les traversées de bourgs suite à des crues, tempêtes...
- Des frais de maintenance et d'entretien de l'automate du barrage de Tallard et des limnimètres (mesures automatisées des hauteurs d'eau à St Etienne sur Chalaronne et Guéreins)
- L'adhésion au CRAIG (Centre Régional Auvergne Rhône-Alpes de l'Information Géographique) pour l'acquisition de données cartographiques
- L'adhésion à l'Association Rivières Rhône Alpes Auvergne pour la mise en réseau des gestionnaires de milieu aquatiques et l'accès à des formations, des journées d'échanges techniques.
- La réalisation du rapport d'activités 2021 et du guide riverain,
- La réalisation d'animations scolaires à destination des classes de primaire pour environ 15 000 €.
- Plan de gestion des zones humides : environ 5 000 € pour un éventuel inventaire naturaliste sur certains secteurs à enjeux.
- Suivi de la qualité de l'eau du bassin versant de Birieux Villars-les-Dombes engagé dans les PSE : il s'agira pour le syndicat de suivre annuellement la qualité de l'eau du sous bassin versant afin de connaître l'impact des mesures prises sur la qualité du milieu. Cet engagement est pluriannuel jusqu'en 2025. Il s'inscrit dans une convention de partenariat à signer avec la Communauté de Communes de la Dombes qui est porteuse du programme PSE. Ce suivi bénéficie d'une aide de 70% de la dépense TTC de la part de l'Agence de l'Eau.
- Des frais de notaires pour le transfert de propriété des ouvrages.
- Des frais pour l'intervention des étudiants de l'ISARA pour le suivi des 2 bassins versants dans le cadre du PSE.

✓ Les dépenses de personnel

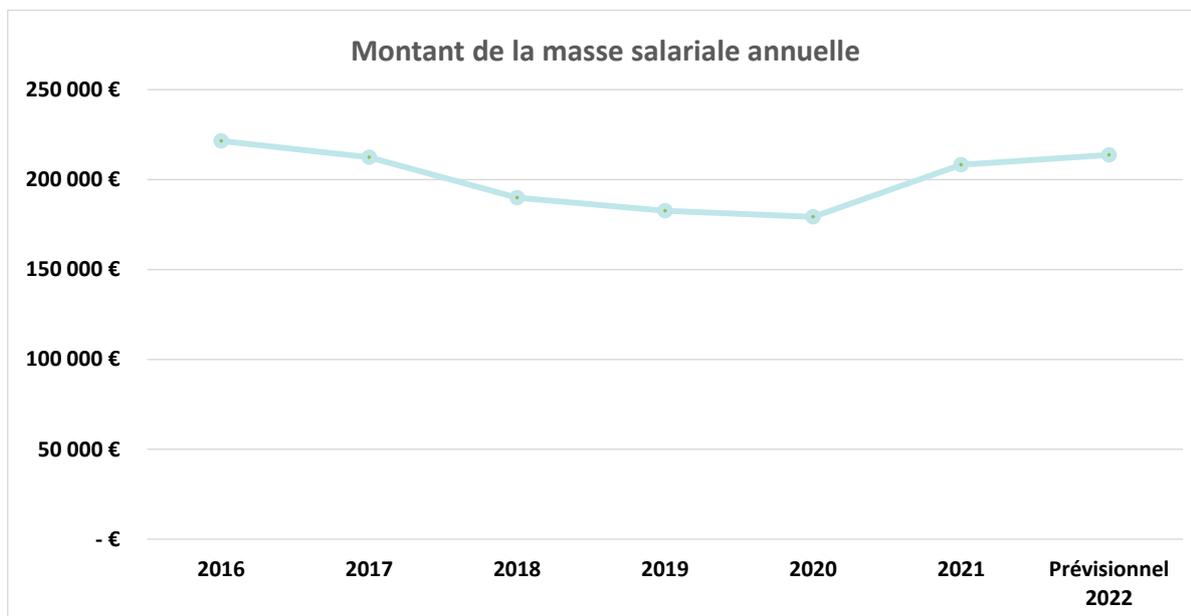
Elles sont estimées en prenant en compte de la hausse des cotisations sociales au 1^{er} janvier 2022, ainsi que des avancements réglementaires des 3 agents titulaires en poste.

Il est également proposé de prévoir la rémunération de 2 stagiaires dont le recrutement a été validé lors du CS du 13/12/2021 et d'une personne contractuelle pour une période de 6 mois pour travailler sur la mise en place de plans de gestion de chaîne d'étangs, en vue du déploiement d'un nouveau programme d'actions à compter du mois d'octobre.

La part des charges de personnel est donc appelée à évoluer à la hausse pendant la période concernée. Sachant que pour les contractuels qui réalisent une mission courte, d'une durée inférieure à un an, à l'exception des emplois saisonniers, une indemnité de précarité doit être versée

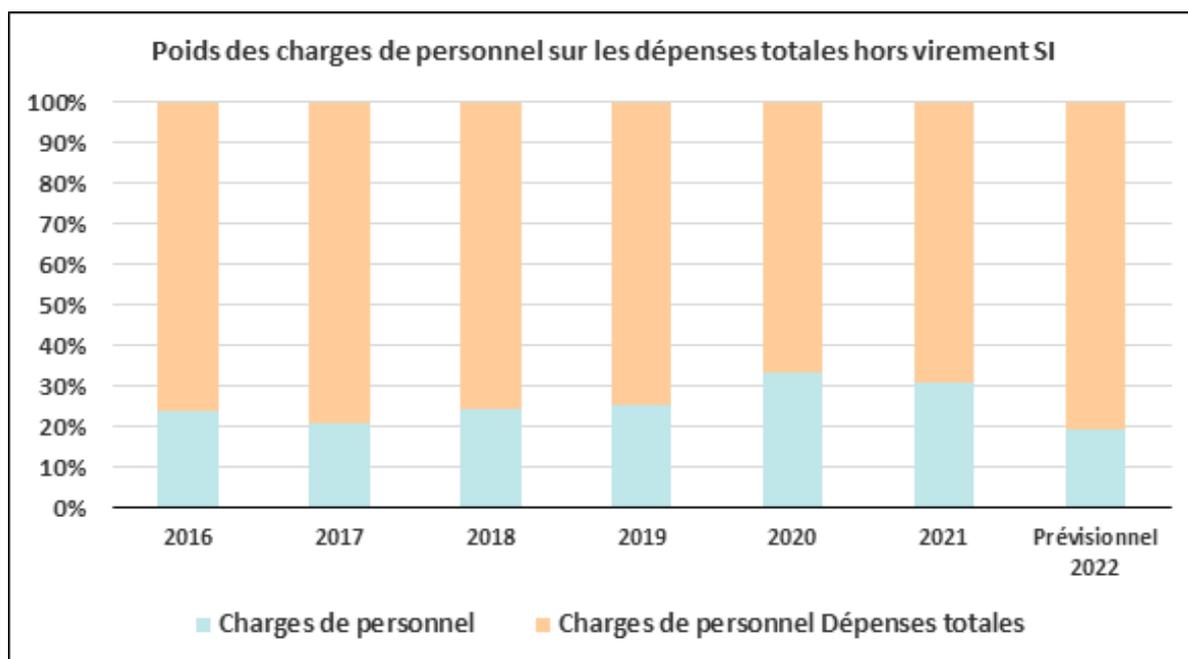


à l'issue du contrat, semblable à celle existante dans le secteur privé, et égale à 10% de la rémunération brute totale. Ce dispositif est applicable pour les contrats conclus à compter du 1er janvier 2021, selon des modalités précises définies par un décret en Conseil d'Etat. En ce qui concerne le syndicat, le montant de cette indemnité sera à verser sur 2023.



Graphique 4 : Montant de la masse salariale annuelle (données issues des comptes administratifs) de 2016 à 2022.

Le montant de la masse salariale reste relativement stable dans le temps. Les augmentations ou baisses ponctuelles comme en 2020 sont dues au mouvement de personnel : vacance de poste pendant plusieurs mois ou bien recrutement pour une surcharge d'activité pendant quelques mois.



Graphique 5 : Poids des charges de personnel sur les dépenses totales (fonctionnement + investissement) de 2016 à 2022



En section de fonctionnement, la part des charges de personnel représentent l'essentiel des dépenses, les compétences statutaires du syndicat conditionnant une activité essentiellement tournée vers l'animation territoriale.

Cependant, si on la compare aux dépenses totales du syndicat, fonctionnement et investissement compris, cette part chute fortement (entre 20 et 35% selon les années).

La quasi-totalité des opérations dont le syndicat a la charge a vocation à intégrer la section d'investissement, rendant le poids de la charge de personnel substantiel dans le budget de fonctionnement.

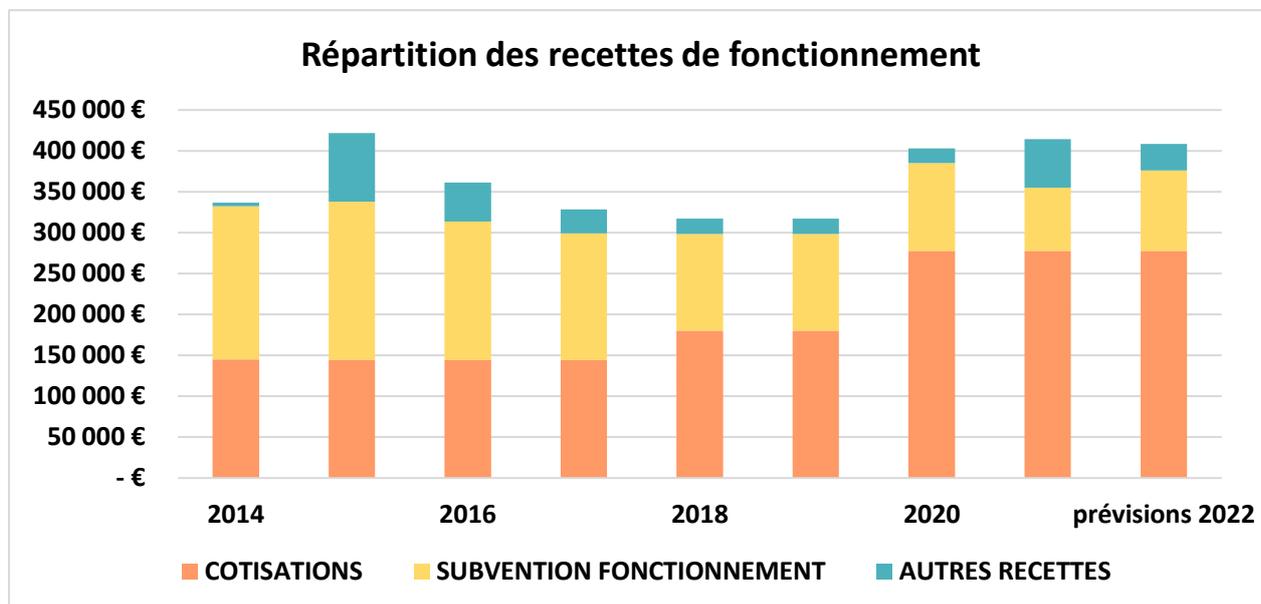
Pour 2022, le montant des charges de personnel serait de l'ordre de 213 690€.

Les recettes de fonctionnement 2022

Les recettes se composent des éléments classiques :

- Les subventions des principaux financeurs : Agence de l'Eau, Région Auvergne-Rhône-Alpes, Europe,
- Le remboursement des emprunts du SIAH uniquement par les collectivités concernées,
- Les contributions des communautés de communes membres du syndicat et réparties à l'aide de la clé de répartition définie dans les statuts,
- D'une part de FCTVA sur les dépenses de fonctionnement liées à l'entretien et réparation voies et réseaux.
- D'une contribution supplémentaire de la CC de la Dombes pour l'animation dans le cadre du partenariat sur le projet de suivi des PSE

Malgré des discussions engagées avec les intercommunalités sur le montant de leurs contributions financières, le montant retenu pour l'heure pour le montage du budget reste à hauteur de 277 712 €.



Graphique 6 : Répartition des recettes de fonctionnement de 2014 à 2022

L'augmentation du montant des cotisations réalisées en 2020 permet d'être moins dépendant des subventions pour fonctionner. Pour autant la part des subventions en recette de fonctionnement reste importante.

Les dépenses d'investissement 2022

Les dépenses d'investissement se décomposent en deux grands types :

- ✓ Les restes à réaliser qui sont des dépenses initialement prévues en 2021 et reportées pour tout ou partie en 2022,
- ✓ Les nouveaux travaux d'investissement au titre de l'année 2022.

Ces 2 composantes constitueront le budget primitif 2022 une fois sommées.

- ✓ Les restes à réaliser 2021 pour un montant de 10 540.18€

Même si certaines opérations n'étaient pas terminées fin 2021, seul le montant des bons de commande émis ont été comptabilisés dans les restes à réaliser pour:

- L'acquisition de matériel informatique,
- La restauration des fossés de la Dombes Tranche 2 et 3,
- Le passage à gué du Moignans sur la partie géotechnie,



✓ Les nouveaux travaux d'investissement proposés pour un montant estimé à 598 504 €

- Acquisition de matériel de suivi des débits et des hauteurs d'eau dans le cadre des PSE,
- Acquisition de nouveaux matériel informatique et de bureau,
- Changement des batteries des 2 limnimètres
- La restauration des fossés de la Dombes Tranche 2 et 3,
- Travaux de lutte contre les espèces invasives (hydrocotyle fausse renoncule),
- Etude de Maîtrises d'œuvre sur différents seuils,
- Etude de dangers de 2 ouvrages de lutte contre les inondations (Prades et Fournieux)
- Travaux de restauration de la Chalaronne au droit du camping de St Didier,
- Travaux de transformation du passage à gué du Moignans à Baneins.

Les recettes d'investissement 2022 (avec les restes à réaliser)

✓ Les opérations non affectées

- Le virement de la section de fonctionnement pour financer les actions : 326 341.76€
- L'affectation du résultat de fonctionnement au 1068 : 21 498.56 €
- Le FCTVA : 1 180€
- Les amortissements : 9 432€

✓ Les subventions

Au regard des actions inscrites en dépenses, des subventions (associées aux restes à réaliser 2021 ou pour les nouvelles actions 2022) sont attendues à hauteur de :

- 98 824 € pour l'Agence de l'Eau RMC,
- 105 287 € pour la Région Auvergne Rhône Alpes,
- 38 192 € pour le Conseil Départemental de l'Ain
- 8 289.73€ de subvention d'équilibre.

Le budget total du syndicat est estimé à 1 292 153.81 €

Budget de fonctionnement de 683 108.76 €

Budget d'investissement de 609 045.05€

Au stade des orientations budgétaires, les propositions détaillées ci-dessus pourront faire l'objet d'ajustements, notamment en ce qui concerne l'inscription des montants liés au suivi des PSE qui sont en cours de calage entre les différentes structures, Communauté de Communes, syndicats, trésorerie et Agence de l'Eau.